



PRÉFET DU VAR

MAIRIE DE ST MAXIMIN  
Reçu le

04 AOUT 2017

**SOUS-PRÉFECTURE DE BRIGNOLES**  
Bureau des relations avec les collectivités  
et du développement local

Affaire suivie par Valérie Escach / 2855  
Tél : 04.94.37.03.71

✉ [sp-brignoles-collectivites-locales@var.gouv.fr](mailto:sp-brignoles-collectivites-locales@var.gouv.fr)

N° D'ARRIVÉE : ..... 8638 .....  
TRANSMIS A : ..... **URBA** .....  
POUR INFO : ..... **DGS Com** .....  
Brignoles, le 1<sup>er</sup> août 2017  
*Com escach*

Monsieur le Sous-Préfet de BRIGNOLES

à

Madame le Maire de SAINT MAXIMIN LA  
SAINTE BAUME

**Objet** : Projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme

**Réf.** : Votre courrier du 16 juin 2017 – dossier reçu en préfecture le 19 juin 2017.

Par courrier cité en référence, reçu en préfecture le 19 juin dernier, vous m'avez notifié pour avis le dossier de projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Après examen du dossier, je constate que les évolutions de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur Clos de Roques tiennent compte des échanges qui ont eu lieu entre la mairie et l'UDAP et prennent en compte les remarques de l'ABF. Le dossier prend également en compte la demande formulée par RTE au stade du PLU arrêté et envisage par ailleurs la création d'un emplacement réservé pour aire de covoiturage.

Après lecture, ce dossier n'appelle pas en retour d'observation particulière. Mais cette appréciation n'engage que l'administration et ne vaut nullement par des tiers qui viendraient, sur le fondement d'éléments laissés à leur appréciation, à en juger autrement.

André CARAVA